



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE
Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2015

2015-37 INSTRUCTION DES CERTIFICATS ET DES AUTORISATIONS D'URBANISME PAR LES SERVICES DU SYDELA

L'an deux mille quinze, le jeudi 26 novembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 20 novembre 2015, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 16
Votants : 16

Titulaires présents :

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Gérard ENSAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Titulaires absents :

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé),
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain (excusé)
Monsieur Yannick BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (excusé)
Monsieur Jean-Pierre MARCHAIS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Madame Mireille HOLLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Loïc MARCHESSAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Secrétaire de séance : Jean-Paul LOYER

Affichage le 27 novembre 2015

2015-37 INSTRUCTION DES CERTIFICATS ET DES AUTORISATIONS D'URBANISME PAR LES SERVICES DU SYDELA

Aujourd'hui les collectivités en charge de l'urbanisme saisissent systématiquement les services du concessionnaire ERDF, et non pas ceux du SYDELA, au stade du certificat d'urbanisme (CU), puis de l'autorisation d'urbanisme (AU), pour la partie liée au réseau électrique.

Dans cette organisation, le SYDELA, pourtant autorité organisatrice et propriétaire des ouvrages n'est que partiellement consulté par les collectivités en charge de l'urbanisme. Au final, il sera pourtant très souvent le maître d'ouvrage des travaux lorsqu'une extension des réseaux s'avérera nécessaire.

Problématiques engendrées :

- Au stade des CUB, ERDF ne consulte pas le SYDELA et ne donne pas de chiffrage. Il peut annoncer qu'il n'y aura pas d'extension de réseau, alors que cela s'avérera nécessaire.
- Au stade de l'AU, ERDF ne saisit pas le SYDELA s'il estime qu'il n'y aura pas besoin d'une extension, même si c'est le cas in fine.

Après en avoir débattu, le comité décide :

- Que le SYDELA instruira de manière systématique les certificats et les autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} mars 2016.

Votants : 16

Abstention : 1

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Le Président,
Bernard CLOUET

